

CONSO

Tous les 16 ans, un autre compteur d'eau

Votre compteur d'eau a été remplacé après 16 ans de bons et loyaux services (voire moins) ? C'est normal. La réglementation va toutefois bientôt changer.

● Magalie BEGON

«**L**a SWDE doit procéder au remplacement de votre compteur d'eau. Celui-ci est programmé le 30 octobre entre 8 h et 16 h. » Jessica, habitant en région namuroise, nous lit à haute voix le courrier qu'elle a reçu de la Société wallonne des eaux et nous fait part de son étonnement : pourquoi cette intervention a-t-elle lieu maintenant ?

Renseignements pris auprès de plusieurs distributeurs d'eau, la situation n'a rien d'anormal. Au contraire. Le compteur de Jessica a été installé en 1999 et il se fait que « l'article 2 de l'arrêté royal relatif aux compteurs d'eau froide – il date du 18 février 1977 – nous impose la vérification des compteurs (NDLR : domestiques) avant 16 ans », signale Nathalie Swaelens, responsable communication à l'IECBW (Intercommunale des eaux du centre du Brabant wallon). Tout s'éclaire donc.

Précisons que l'opération est à charge du distributeur d'eau. Et



Fin 2013, Aquawal dénombrait 4 000 compteurs domestiques non remplacés dans les temps. «Un chiffre marginal», insiste-t-on.

non pas du citoyen... du moins dans le cas où le compteur doit être remplacé pour cause de «vieillesse». «N'oublions pas que l'abonné est responsable de l'intégrité de l'installation. S'il ne la protège pas du gel et que des dysfonctionnements sont observés, il devra payer la facture», souligne Olivier Monfort, directeur de l'AIEC (Association intercommunale des eaux du Condroz).

Autre détail qui a son importance, là où certaines sociétés attendent l'échéance des 16 ans afin de procéder au changement dudit compteur – c'est le cas par exemple de l'AIEC –, d'autres se montrent plus prompts sur la balle. À l'IECBW notamment, l'intervention a lieu systématiquement après 12 ans. Pourquoi ? Parce que « de nombreux

tests effectués sur des compteurs de tout âge ont révélé qu'après 12 ans, l'écart de consommation mesuré par rapport à la consommation réelle avait tendance à s'accroître », explique Nathalie Swaelens.

Les compteurs ne sont évidemment pas changés pour le plai-

sir. L'enjeu est de « garantir l'exactitude des consommations facturées », nous dit-on. Olivier Monfort renchérit : « Il est important pour nous d'avoir des comptabilisations correctes pour ne pas avoir de manque à gagner. C'est aussi une question de gestion du réseau. »

Prolongation sous conditions

La législation va toutefois être bientôt modifiée. La conséquence de la directive européenne 2014/32/UE sur les instruments de mesure qui est en voie de transposition en droit belge. « Un arrêté royal (NDLR : le projet de texte est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État, information venant du SPF Économie) est ainsi en préparation », glisse Christian Legros, directeur de Belgaqua. Il doit entrer en vigueur le 1^{er} décembre 2015.

Point de modification spectaculaire à attendre par rapport à la si-

tuation existante, mais si cela se confirme, chaque distributeur d'eau devrait se voir offrir la possibilité, s'il le demande expressément, de démontrer que certains lots importants de compteurs sortis du réseau mesurent toujours avec précision la consommation d'eau de leurs clients. « Et si tel est bien le cas, cela leur permettrait de prolonger – jusqu'à 4 ans – la durée de service des compteurs faisant partie de la même "série" », précise Christian Legros.

Et le directeur de Belgaqua d'ajouter : « Cependant, que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles, les distributeurs d'eau ne sont pas fort partants. » Entendez par là que l'arrêté royal ne changera... rien pour le consommateur lambda. Avant 16 ans, il recevra toujours un petit mot de son distributeur l'informant du prochain remplacement de son compteur... ■

La seconde vie des compteurs

Mais que deviennent les anciens compteurs qui sont retirés des habitations ? Les distributeurs d'eau les gardent un certain temps. Au cas où il y aurait une contestation au niveau des index relevés. « Ils sont ensuite envoyés chez un ferrailleur qui s'occupe de transmettre les pièces vers les différentes filières de recyclage », assure Nathalie Swaelens, responsable communication à l'IECBW qui procède au remplacement d'environ 5 500

compteurs par an. Ça, c'est en règle générale. Car deux sociétés – il s'agit de Vivaqua et de De Watergroep – possèdent un atelier où les anciens compteurs sont démontés, nettoyés, réparés si nécessaire, puis contrôlés pour vérifier la précision des mesures. « À l'issue de ce circuit, l'appareil recyclé offre les mêmes caractéristiques et la même précision qu'un compteur neuf : il peut donc être installé chez un autre consommateur », insiste Vivaqua. **M.B.**

Les francophones démissionnent, élections en vue à Linkebeek

POLITIQUE ♦ De nouvelles élections devraient avoir lieu à Linkebeek, dans un délai de 50 jours. Les 13 conseillers communaux de la majorité francophone ont en effet remis leur démission, à l'issue d'un conseil communal tenu au cours duquel ils ont sollicité en vain la démission d'Éric De Bruycker (Prolink), issu de la minorité néerlandophone et nommé le 4 octobre sous le diktat de la ministre flamande des Affaires intérieures Liesbeth Homans (N-VA). Le conseil communal avait démarré

sous haute surveillance policière en présence seulement d'une cinquantaine de personnes et d'une poignée de journalistes. De nombreux membres de la presse avaient été maintenus en dehors de la salle tout comme le public venu en masse. Cette décision prise sur ordre d'Éric De Bruycker avait été vivement déplorée par le premier échevin MR Damien Thiéry à son arrivée pour présider le conseil. Il parlait d'un « déni de démocratie ». Un de plus dans cette commune.



Ils s'investissent
pour que je comprenne
l'investissement

Découvrez comment sur www.lesquestionsdejulie.nnip.be

NN investment partners

L'important, c'est vous